RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis voté à la séance plénière du 8 octobre 2019

Responsabilité sociétale des organisations (RSO) : dynamique européenne et outils internationaux

Déclaration du groupe Outre-mer

La forêt amazonienne s'embrase, à qui la faute ? Les groupes agro-alimentaires qui sont à l'origine des défrichages massifs n'ont-ils de compte à rendre à personne ? Comment faire pour que de tels agissements ne se reproduisent plus ? Cet avis rappelle que la transition économique et écologique vers des modèles plus durables et respectueux des droits sociaux ne dépend pas uniquement de la volonté verticale des pouvoirs publics. Bien entendu, la mise en place d'un programme de Responsabilité Sociétale des Organisations entraine obligatoirement des coûts supplémentaires mais il n'en demeure pas moins que la RSO est un formidable levier à la fois en termes d'identités des organisations qu'un vecteur de motivation des travailleurs. Mais avant toute chose, elle participe au bien-être général de la communauté. Car trop longtemps les intérêts économiques ont pris le pas sur les enjeux éthiques et écologiques, créant ainsi de faux antagonismes entre réussite économique et développement durable.

Pour citer cet avis, « *qui dit enjeux mondiaux dit solutions mondiales* ». Or dans le contexte international actuel où de nombreux États font cavalier seuls, renouveler son engagement en faveur du multilatéralisme devient un acte fastidieux. Conformément aux préconisations, il est nécessaire que la France profite de son poids au sein de nombreuses organisations internationales pour proposer des dispositions incitatives, mais aussi contraignantes, afin que même les firmes transnationales les plus réticentes adoptent des comportements responsables, dans l'intérêt de tous.

S'il est important de penser la RSO à l'échelle internationale, le groupe de l'Outre-Mer tient à rappeler que ses principes doivent aussi s'appliquer dans l'intégralité des territoires. Dans le cas des Outre-Mer, parler de responsabilité sociétale des organisations n'est pas anodin. En effet, par le passé, les territoires ultramarins ont connu des désastres écologiques et sanitaires du fait de l'irresponsabilité de certaines organisations. C'est notamment le cas de la Martinique dont les sols sont aujourd'hui contaminés par le chlordécone, un pesticide hautement cancérigène ou de la Polynésie française qui a été le théâtre d'essais nucléaires. Aujourd'hui, la RSO doit être un axe essentiel du développement des TPE/PME et associations qui font les sociétés civiles ultramarines. Garantir de bonnes conditions de travail semble crucial dans les Outre-Mer où l'on observe d'importantes inégalités sociales.

Ce sont les ambitions fixées par le projet « Trajectoire Outre-Mer 5.0 » présenté en Avril 2019. Ce projet a pour ambition d'imaginer et de construire les Outre-Mer de demain avec comme défi: Zéro carbone, Zéro déchet, Zéro polluant agricole, Zéro vulnérabilité, Zéro exclusion.

Devant ces objectifs, seul un effort collectif peut rendre réalisable les grands changements de société que la situation actuelle nous imposent.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.